



WORLD MONUMENTS FUND

Le Palais de Justice de Bruxelles en danger! Inclus à New York sur la liste du World Monuments Watch 2016

Aujourd'hui, le World Monuments Fund de New York a annoncé que le Palais de Justice de Bruxelles a été inclus sur sa « World Monuments Watch List 2016 », comme l'un de 50 sites patrimoniaux menacés dans le monde, à l'instigation de deux organisations patrimoniales belges, l'asbl *Architecture Archive – Sint-Lukasarchief* et Patrimoine Culturel Immobilier asbl.

Le Palais de justice de Bruxelles est le chef-d'œuvre urbanistique et architectural européen du XIXe siècle. Il a été conçu par l'architecte-artiste belge Joseph Poelaert (1817-1879) et l'ingénieur François-Joseph Wellens (1812-1897). L'érection de cette structure colossale a commencé en 1866 et a pris 24 ans, pour être inaugurée en 1883 par le roi Léopold II.

Bien que créé pour la justice, la moitié du bâtiment est maintenant vide. Pour les différents tribunaux de Bruxelles, l'Etat fédéral belge loue 75.000 m² de bureaux dans les nouveaux bâtiments de qualité architecturale incomparable, construits par des promoteurs. Un manque d'entretien chronique depuis les années 1950 laisse ce Palais dans un état déplorable, avec de réguliers dégâts des eaux, des pierres qui tombent, des stucs qui s'effondrent, des sols démis, etc.

Cure de rajeunissement de ce joyau qui fait la fierté de la Belgique?

Un important projet de conservation-restauration est non seulement viable, mais hautement souhaitable. Le bâtiment offre de nombreuses alternatives pour l'adaptation à la justice moderne. A l'origine, déjà construit pour l'éternité, suivant donc les meilleurs principes de « développement durable ». Cela représente la valeur la plus élevée de « développement durable », que seul le patrimoine historique peut atteindre.

En 2012, la Fondation Poelaert a élaboré des principes pour un plan directeur pour l'ensemble du « Campus Poelaert », y compris les bâtiments modernes à proximité. Ces principes comportent un volet programmatique (reprogrammation des fonctions judiciaires existantes dans une approche holistique) et une partie conceptuelle et spatiale (y compris les questions de rénovation, de restauration, de sécurité et touristico-culturels). Un développement culturel et touristique majeur, en combinaison avec l'utilisation judiciaire existante pourrait voir le jour, même si aujourd'hui une affectation prioritaire et majoritaire pour la justice n'est plus en cause.

A ce jour, un plan directeur n'existe pas. Il devrait être élaboré sur base des directives ci-dessus et en concertation avec les représentants de tous les intervenants. Il doit en plus spécifiquement être

orienté sur le court, le moyen et le long terme, ce qui permettra notamment un phasage des travaux. La Fondation Poelaert souhaite maintenant engager une discussion globale avec les différents intervenants et voit cette inscription sur la liste biennale de 2016 du World Monuments Fund comme une belle opportunité.

L'urbanisme de Bruxelles sous l'œil de Léopold II

Le Palais de Justice de Bruxelles a été construit sur une colline qui domine la ville historique et son agglomération. Au tournant du XIXe siècle, le remodelage de la ville et de ses environs a été conçu comme une structure urbanistique multipolaire. Des perspectives liaient visuellement les lieux historiques avec les nouvelles entités urbaines. Grâce à cette vision urbaine, une base a été posée pour le développement de différents pôles, avec pour repères des bâtiments publics, comme l'arc du Cinquantenaire, la Basilique de Koekelberg et l'Atomium de l'Exposition Universelle de 1958.

Patrimoine architectural mondial

Le bâtiment est sans doute l'exemple le plus abouti de l'architecture éclectique du XIXe siècle au monde. Son style classique utilise des traits assyro-babyloniens et égyptiens pour affirmer la puissance de la Justice. Les effets de l'interpénétration des espaces intérieurs et extérieurs sont particulièrement impressionnants, autant que sa taille: un rectangle de 150m par 160m, avec 8 cours intérieures, un espace délibérément et symboliquement plus grand que la basilique Saint-Pierre de Rome. Sous le dôme, le hall d'entrée de 3600m² est d'une monumentalité inégalée, dépassant la verticalité des cathédrales gothiques. Indispensable à la conception de l'espace pour Poelaert est son dynamisme. La combinaison et la superposition de formes architecturales éclectiques déterminent l'atmosphère du bâtiment, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Au-delà d'être le plus grand bâtiment érigé au XIXe siècle (une empreinte au sol de 26.000m², 27 salles d'audience, 245 pièces, un coût total de 46.45 millions de francs-or), il incorpore également les technologies industrielles les plus modernes de l'époque, y compris la fonte et le fer. Poelaert a utilisé le langage classique de l'architecture avec une imagination et une audace débordantes, obtenant de nouvelles potentialités spatiales, incomparablement riches et originales, ce qui rend le Palais de Bruxelles artistiquement unique, et rappelle même l'architecture imaginaire de Piranèse. Comme une œuvre d'art totale (*Gesamtkunstwerk*), il comprend des œuvres majeures de sculpture, de peinture et de mobilier qui, ensemble, expriment une foule de symboles de la justice équitable, du bon gouvernement et d'une société durable. Le Palais préfigure également les approches modernes des architectes Art Nouveau comme Victor Horta, dont les œuvres à Bruxelles sont partiellement classées au patrimoine mondial et qui sont impensables sans le précédent de Poelaert.

Le « Capitole américain » de la Belgique?

Poelaert voulait faire revivre la grandeur de l'architecture civique gréco-romaine, mais à une plus grande échelle, en proclamant la richesse et le progrès industriel de la nouvelle Belgique, créée en 1830 – et qui dès 1865 était devenue la troisième puissance économique mondiale, après l'Allemagne et la Grande-Bretagne, mais avant les États-Unis.

Outre les valeurs artistiques, historiques, urbanistiques et civiques du Palais de Justice de Bruxelles décrites ci-dessus, les valeurs symboliques et identitaires du bâtiment ont été primordiales depuis leur construction: comme le symbole emblématique de Bruxelles et plus généralement de la Belgique indépendante et unifiée. En ce sens, le Palais de Justice de Bruxelles remplit la même fonction symbolique que le « United States Capitol » à Washington. Fait intéressant, bien que le Capitole américain d'origine (1793) est largement antérieur au Palais de Justice de Bruxelles, la coupole actuelle (1855-1863), est exactement contemporaine de la conception du Palais de Bruxelles.

Patrimoine mondial UNESCO

Depuis 2008, le Palais de justice de Bruxelles est sur la liste indicative de l'UNESCO du patrimoine mondial: <http://whc.unesco.org/en/tentativelists/5357/>

Autres sites sur la liste du World Monuments Watch

D'autres sites en Belgique qui ont figuré sur la liste du World Monuments Fund et qui ont été restaurés et réaffectés depuis:

- Tour & Taxis, Bruxelles (1996)
- le bâtiment de radio et de télévision Flagey, Bruxelles (1998)

World Monuments Fund, New York

www.wmf.org/press-room

Contact presse: Ms. Daniela Stigh, WMF Communications Director, +1-646-424-9582 or dstigh@wmf.org

Intervenants belges

L'*asbl Architecture Archive – Sint-Lukasarchief*, fondées en 1968, est un centre d'archives d'architecture et de recherche se concentrant sur l'architecture des XIXe et XXe siècles et de l'histoire urbaine, la conservation et la revitalisation des monuments, la qualité visuelle des zones urbanisées et la gestion de l'environnement en Belgique. Les Archives Sint-Lukas ont réussi à obtenir l'inscription de l'ancien bâtiment de la radio, maintenant Flagey, sur la liste du WMF (1998). Après rénovation et de restauration, ce bâtiment est maintenant une salle de concert prisée.

Patrimoine Culturel Immobilier asbl / Onroerend Cultureel Erfgoed vzw est une organisation patrimoniale fondée en 1977 à l'instigation du ministre des Finances de la Belgique pour aider à l'entretien et à la restauration du patrimoine classé détenu ou géré en mains privées. Depuis 2012 son action est principalement effectuée en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin.

La **Fondation Poelaert** est une fondation d'utilité publique formée en 2011 à l'instigation du barreau de Bruxelles. Il représente une approche holistique du « Campus Poelaert », dans lequel le palais historique joue un rôle central.

Coordonnées de contact A NE PAS PUBLIER

Professeur **Jos Vandebreden**, Directeur, l'asbl *Architecture Archive – Sint-Lukasarchief*, rue Vanderlinden 22, B-1030 Bruxelles, tél +32.475.260532, josvandebreden@sint-lukasarchief.be.

Dr **Léon Lock**, Secrétaire général, Patrimoine Culturel Immobilier asbl / Onroerend Cultureel Erfgoed vzw, rue de Trèves 67, B-1040 Bruxelles, tél +32.472.501894, l.lock@cultural-heritage.be.

Avocats **Dirk Van Gerven & Jean-Pierre Buyle**, Fondation Poelaert, Palais de Justice, place Poelaert, B-1000 Bruxelles, tél +32.495.515765 et +32.495.541542, dirk.vangerven@nautadutilh.com.

Photos disponibles

Voir document séparé.